Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_16-DE

Publié le 17/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_16-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_16-DE

CC_2026_16 : Petite enfance, enfance jeunesse animations : plan de financement et demande de subvention DETR/DSIL pour le projet d'extension de la cour de l'ALSH à Blanchardeau

Le centre de loisirs de Blanchardeau constitue un équipement structurant pour les familles du territoire, en accueillant jusqu'à cent enfants âgés de trois à douze ans chaque jour. Toutefois, l'espace extérieur actuellement disponible, d'une superficie d'environ 240 m², apparaît aujourd'hui largement sous-dimensionné au regard de la fréquentation et des besoins éducatifs liés à l'accueil de ce public.

Cette insuffisance est d'autant plus marquée qu'aucun espace extérieur sécurisé n'est accessible à proximité immédiate du site.
Le projet a pour objectif de renforcer un équipement de proximité essentiel en milieu rural, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services rendus à la population, de garantir des conditions d'accueil adaptées aux enfants comme aux équipes éducatives, et de répondre aux enjeux d'inclusion, de bien-être et de cohésion sociale.

Le projet consiste en l'extension de l'espace extérieur du centre de loisirs, dont la surface serait portée de 240 m² à environ 1 000 à 1 200 m². Cette extension permettra l'accueil simultané de plusieurs groupes, la diversification des usages — incluant jeux libres, activités sportives et temps calmes — ainsi qu'une meilleure gestion des temps informels et éducatifs.

La réflexion autour de cet aménagement a été menée en lien avec l'ADAC 22, afin de garantir l'adéquation du projet avec les besoins pédagogiques et éducatifs identifiés. Le projet est par ailleurs intégré à la Convention Territoriale Globale 2026–2030.

Les travaux envisagés comprennent des opérations de voirie et réseaux divers, de terrassement, de création de cheminements et d'engazonnement, l'installation de buts multisports et de pare-ballons, la création d'une plateforme en enrobé, la mise en place de gazon synthétique, de clôtures, de murets-gradins, d'escaliers et de garde-corps, ainsi que des plantations paysagères. Ils incluent également l'installation d'un nouveau portail, de mobilier urbain et de jeux adaptés aux différents âges.

Les bénéficiaires directs du projet sont les enfants âgés de trois à douze ans fréquentant le centre de loisirs, les équipes d'animation et les familles du territoire. Plus largement, l'ensemble de la population du bassin de vie rural bénéficiera de l'amélioration de la qualité des services publics proposés sur le site.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux à la fin de l'année 2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Budget GLOBAL Prévisionnel			
Dépenses HT		**Recettes**	
Postes	**Montant**	**Financeurs**	**Montants**
Accompagnement ADAC 22	2 800,00 €	DETR/DSIL	55 000,00 €
Etude de sol	1 000,00 €	Région Bretagne	25 000,00 €
Contrôle technique	1 000,00 €	CAF	50 000,00 €
Mission SPS	1 000,00 €	Autofinancement	55 800,00 €
VRD Terrassement, cheminements, engazonnement	60 000,00 €		
Buts multisports, pare ballons	30 000,00 €		
Plateforme en enrobé	20 000,00 €		

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_16-DE

Gazon synthétique	10 000,00 €		
Clôtures 60 m	6 000,00 €		
Murets gradins, escaliers, garde-corps	6 000,00 €		
Plantations	5 000,00 €		
Nouveau portail	5 000,00 €		
Mobilier urbain	8 000,00 €		
Jeux, équilibre	30 000,00 €		
TOTAL	**185 800 €**	**TOTAL**	**185 800 €**

Entendu l'exposé de madame la vice-présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-avant,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à :

-solliciter les financeurs conformément au plan de financement présenté, notamment l'Etat au titre de la DSIL et/ ou de la DETR,

-signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou